

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffé municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du Syndic

Extension du centre scolaire du Mottier

Dans le Journal Aux 4 Coins du mois de mai de l'année dernière, j'ai présenté la nouvelle organisation scolaire qui découle de la scission de l'Établissement primaire et secondaire du Mont. Cela a conduit à la création de deux entités, l'une au Mont et l'autre à Cugy. Cette dernière englobant les communes de Morrens, Bretigny, Froideville et le Hameau de Montheron. Ces deux établissements accueillent chacun les élèves des niveaux primaires et secondaires y compris les élèves de la voie secondaire à baccalauréat (VSB) jusqu'ici scolarisés à Lausanne.

Ces modifications dans l'organisation scolaire ainsi que la construction dès le début de cette année de plusieurs bâtiments d'habitation, engendrent d'importants besoins en locaux scolaires.

Concours de projets

Dans le courant de l'année 2007, la Municipalité a décidé d'organiser un concours de projets d'architecture à deux degrés pour l'extension du Centre scolaire du Mottier. Elle a chargé M. Fonzo Boschetti, architecte à Lausanne d'organiser le concours et a confié la présidence du Jury à M. Jean-Claude Noverraz qui, à la suite de son décès en juin de l'année dernière, a été remplacé dans cette fonction par M. Michel Amaudruz.

En automne 2007, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 690'000.-** dont **Fr. 300'000.-** pour l'organisation du concours. Le solde doit permettre, une fois le lauréat connu, de financer la mise au point détaillée de la première étape du projet retenu.

Le programme-règlement du concours a été adopté le 21 janvier 2008 par le Jury. Il s'agit d'une procédure ouverte,

à deux degrés, selon les accords internationaux sur les marchés publics, les concurrents peuvent provenir de Suisse comme de l'étranger. Tout se passe de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin du concours.

Trente-cinq bureaux se sont inscrits et seuls trente et un ont soumis un projet au Jury pour le premier degré dont les éliminations se sont déroulées au mois de juin. Chaque projet était présenté de manière parfaitement anonyme au moyen d'une devise. Celle-ci permettait au notaire, garantissant l'anonymat des candidats, de leur communiquer le résultat des délibérations du Jury.

Des trente et un projets présentés, le Jury en a retenu cinq pour le deuxième degré dont les auteurs ont reçu, par l'intermédiaire du notaire, les critiques et le règlement-programme du deuxième degré. Ces cinq projets ont été jugés les 25, 26 et 28 novembre et, celui désigné par la devise «Trois danseuses», présenté par le Bureau Graf et Rouault à Lausanne, a été choisi par le Jury qui l'a recommandé à l'unanimité au Maître de l'ouvrage, la Commune du Mont-sur-Lausanne. C'est seulement une fois la délibération du Jury terminée et le classement définitif de tous les projets présentés que l'anonymat a été levé par le notaire qui a donné connaissance aux membres du Jury de l'identité de tous les bureaux ayant participé au concours.

Selon cette procédure imposée par la législation en matière de marchés publics, la Municipalité, comme le Conseil communal n'ont pas d'autre choix, sous peine d'indemnités importantes et de tout devoir recommencer, que de mettre en œuvre le projet intitulé «Trois danseuses».

Trois danseuses

Le projet lauréat prévoit la construction de trois bâtiments sur le site du Mottier, la démolition de l'immeuble locatif de la route de la Blécherette 5 et, à terme également, celle du Collège du Mottier A. Ce projet a l'avantage de pouvoir être réalisé par étapes en fonction des

besoins en nouveaux locaux scolaires. Ceux-ci devront être coordonnés sur le plan communal en fonction de l'arrivée des élèves de VSB et de ceux qui habitent dans les nouveaux logements évoqués ci-dessus.

Les classes libérées par les élèves du secondaire des communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens sont partiellement suffisantes pour les VSB, mais il manque des locaux spéciaux tels des classes de science ou autres. En conséquence, la construction d'un premier bâtiment doit être rapidement envisagée.

Cet investissement a été pris en compte dans la planification financière 2006-2011 mais, comme je l'ai évoqué dans le Journal de novembre, il faudra en assurer le financement par de nouvelles recettes fiscales.

Visitez l'exposition

Une exposition de tous les projets présentés se tient jusqu'au vendredi 30 janvier dans la salle du Conseil communal, elle est ouverte de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Un tout ménage a été distribué au début du mois de décembre à l'ensemble des habitants de la Commune. J'invite tous ceux que ce sujet intéresse à profiter des derniers jours de l'exposition pour la visiter.

Daniel Grosclaude, Syndic

Reflets du Législatif

Nombreux à braver les frimas d'un hiver débutant, Conseillères et Conseillers communaux se sont retrouvés en salle des délibérations au soir du lundi 8 décembre écoulé. Placée sous la présidence de M. Gérard MOJON et en présence de la Municipalité à nouveau in corpore, l'assemblée débute la séance en procédant à l'assermentation de M. Yves BUFFIN DE CHOSAL avant de s'attacher à l'examen des différents objets soumis à sa détermination.

Budget 2009

Revenus Fr. 24'269'185.-
Charges Fr. 29'793'120.-

Après avoir examiné le préavis municipal, le Législatif adopte le Budget de l'année 2009 présentant un excédent de charges de Fr. 5'523'935.- résultant de la situation estimée présentée ci-dessus.

Plan de quartier « Le Bugnon »

Sis tout au Sud de la Commune et desservi par le ch. de Maillefer qui le borde au Nord, le secteur « Le Bugnon » se constitue en une vaste aire constructible d'environ 77'000 m², située sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, sur laquelle son propriétaire souhaite développer un habitat de qualité. Le secteur concerné par le préavis est la parcelle N° 46 couvrant une superficie d'environ 42'200 m² sise sur la partie Montaine et colloquée en zone industrielle et activité tertiaire selon le plan général d'affectation de la Commune. Le plan de quartier est nécessité par la volonté de réaliser aménagement et affectation cohérents de part et d'autre de la limite commune, ce qui exige une modification de l'affectation existante. Munis pour la circonstance d'un imposant dossier et suivant les recommandations de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet, les membres du Conseil Communal adoptent tour à tour les :

- Plan de quartier « Le Bugnon », proprement dit,
- Avant-projet des équipements et des aménagements,
- Convention d'équipement et d'aménagement,
- Décision finale concernant l'étude de l'impact sur l'environnement,

éléments constitutifs du préavis du Plan de quartier « Le Bugnon ».

Quartier du Grand-Pré

Evacuation des eaux pluviales – Demande de crédit complémentaire

Le 24 septembre 2007, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit de Fr. 1'385'000.- tendant à entreprendre les travaux de construction d'un bassin de rétention et de sa conduite d'évacuation ainsi que la construction des collecteurs séparatifs aux chemins du Grand-Pré et de la Grangette (création de nouveaux collecteurs eaux claires – EC – et conservation des collecteurs existants pour les eaux usées – EU). Divers travaux complémentaires entrepris dans le cadre dudit chantier génèrent des coûts supplémentaires et font l'objet d'une demande de crédit complémentaire soumise au Législatif. Après examen du préavis qui s'applique à le renseigner sur la nature

des travaux réalisés et suivant l'avis favorable de la Commission chargée d'examiner ce préavis, l'organe délibérant accorde à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 330'000.- (HT).

Adjonction de l'art. 15 du Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom) à l'art. 101 du Règlement du Conseil Communal.

Le Règlement du Conseil Communal prévoit à son art. 101 que toute demande de crédit relative à l'acquisition de véhicules, machines ou d'autre matériel doit être liée à la présentation d'un préavis aux membres du Corps délibérant. Cette pratique, qui complique inutilement le processus d'acquisition de biens de valeur égale ou inférieure à Fr. 50'000.- conduit la Municipalité à proposer au Conseil communal de compléter l'art. 101 du Règlement communal du 26 septembre 2005 par l'adjonction d'un second alinéa qui aura la même teneur que l'art. 15 du RCCom précisant qu'« un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ». Appuyée par la Commission ad hoc chargée de l'examiner, cette proposition est entérinée par le Législatif montain.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

Le remplacement de M. André GUËX par Mme Geneviève HOCHSTRASSER au sein du Conseil intercommunal de dite association est adopté par le Conseil.

Election complémentaire à la Commission de gestion

M. Olivier WEBER est élu en tant que membre de la Commission de Gestion, en remplacement de Mme Geneviève HOCHSTRASSER, réputée automatiquement démissionnaire du fait de son élection à la Municipalité.

Calendrier des séances

Les séances du Législatif sont d'ores et déjà agendées aux lundis 23 février, 20 avril, 22 juin, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre 2009. Comme à l'accoutumée, la copie de la convocation, affichée aux piliers publics durant les 3 semaines qui précèdent chaque séance, renseigne sur la tenue de celle-ci et l'ordre du jour qui y sera débattu.

La secrétaire du Conseil
Nicole Pétermann

De nos Institutions



Paroisse du Mont

En ce début d'année 2009 la Paroisse du Mont vous souhaite une bonne année 2009 et vous propose cette lettre adressée à chacun.

*Cher ami,
Comment vas-tu ?*

Je t'envoie ce petit message juste pour te dire combien je tiens à toi et à ton bonheur. Je t'ai vu hier alors que tu parlais avec tes amis. J'ai attendu toute la journée en espérant que tu aurais aussi envie de parler un peu avec moi.

Je t'ai offert un coucher de soleil pour clore ta journée et une brise fraîche pour te reposer et je t'ai attendu. Tu n'es pas venu. Cela m'a fait de la peine, mais je t'aime malgré tout car je suis ton ami.

Je t'ai vu dormir la nuit passée; j'avais tellement envie de caresser ton front que j'ai baigné ton visage de la clarté de la lune. A nouveau j'ai attendu, prêt à me précipiter vers toi pour que nous puissions parler ensemble. J'ai tant de cadeaux à t'offrir !

Tu t'es réveillé en effet mais pour te précipiter aussitôt au travail. Mes larmes se sont répandues sur toi à travers la pluie du matin. Si seulement tu voulais m'écouter ! Je t'aime !

J'essaie de te le dire à travers le ciel bleu et la mouvante herbe verte.

Je te le murmure dans les feuilles dansantes des arbres et la palette multicolore des fleurs. Je te le crie par les torrents des montagnes. Je confie aux oiseaux des mélodies d'amour. Je te réchauffe des doux rayons du soleil et pour toi j'embaume l'air de mille senteurs.

Mon amour pour toi est plus profond que l'océan, et plus vaste que les plus profonds besoins de ton cœur ! Dis-moi ce qu'il te faut !

Demande ! Parle avec moi ! Je t'en prie, ne m'oublie pas, j'ai tant de choses à partager avec toi !

Mais je ne t'importunerai pas davantage. La décision dépend de TOI. Moi je t'ai choisi, et je continuerai à t'attendre, parce que je t'aime.

*Ton ami,
Jésus*

*(texte traduit de l'anglais
par Renée Rey « Lien fraternel »)*

Les personnes, qui aimeraient connaître de plus près le contenu de ce que nous vivons dans la Paroisse, peuvent souscrire à un abonnement annuel à notre journal « En...Vie » pour le prix de Fr. 15.- pour 4 numéros.

Renseignement et inscription au secrétariat paroissial, tél. 021 652 92 80 (le matin).

Pour la paroisse:
Chantal Hoegger-Romy



Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Service de Police Administrative jusqu'au 10 mars 2009 :

1. Les chiens acquis ou reçus ;
2. Les chiens nés et restés en leur possession ;
3. Les chiens vendus, décédés ou donnés en cours d'année, pour radiation ;
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours à l'autorité communale par le propriétaire ou le détenteur.

Il est rappelé que chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.

En outre, depuis plusieurs années déjà (1^{er} avril 1999), l'obligation de faire vacciner les chiens contre la rage est supprimée. Toutefois, à des fins de prévention de la santé publique et animale, nous vous recommandons vivement de faire vacciner votre chien contre cette maladie.

*R. Leder
Responsable de la
Police Administrative*

Propriétaire :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse : N° : Localité :

Tél. privé : prof. : autre :

Chien :

Biffer ce qui ne convient pas

Nom usuel : Fonction : compagnie, AVS/AI, prest. compl. police/armée, catastrophe ou aveugle

Race :

Couleur : Statut : actif, mort ou donné

Date naiss. : Sexe : Date :

Acquis le : Rage, date du dernier vaccin :

Remarques :

Nos Jubilaires

Noces d'Or

En fin d'après-midi, ce mardi 16 décembre 2008, M. Michel Odier, municipal, accompagné du soussigné, se rend au domicile de **Mme et M. Angelica et Giacomo Battaglia-Catanese**, à la route de Lausanne, afin de leur présenter les vœux et félicitations de l'Exécutif communal à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**, célébré en Italie, en date du 11 décembre 1958.

Issu d'une famille de 7 enfants, c'est très tôt que Giacomo a travaillé dans son Italie natale; en Suisse depuis 1955, M. Battaglia a d'emblée cherché à s'adapter au pays qui l'a accueilli. Avec sa future épouse, il gère la cantine officiers et sous-officiers à la caserne de Lausanne. Employé dans l'hôtellerie, il occupe ensuite un poste de responsable du Département « volailles et gibiers » auprès d'une entreprise spécialisée de la place de Lausanne.

C'est en 1977 que le couple s'installe au Mont-sur-Lausanne. A la retraite depuis quelques années, M. Giacomo Battaglia consacre de son temps à l'entretien de sa propriété et veille sur de belles tulipes et jonquilles, rosiers et rocaïlle; surprise d'y trouver également oranges et citrons!

Mme et M. Battaglia apprécient leur demeure du Mont, bien entourés, par ailleurs, de leur fils et de deux petits-enfants. Nous ne pouvons que leur réitérer nos sincères félicitations et leur souhaiter de partager encore de belles années, dans leur environnement fleuri et parfumé.



Mme et M. Angelica et Giacomo Battaglia-Catanese - Noces d'Or

100^e Anniversaire

C'est en présence de Monsieur Serge Terribilini, Préfet du district de Lausanne, de M. Daniel Grosclaude, Syndic, et de M. Pierre Ethenoz, Directeur de l'EMS, que les pensionnaires de La Paix du Soir ont célébré le **100^e Anniversaire de Madame Hélène Berdoz-Leresche**, ce mardi 23 décembre 2008.

M. le Préfet évoque, en quelques lignes, le parcours de cette fringante centenaire, née à Vallorbe, le 25 décembre 1908, benjamine d'une famille de 4 filles; enfance heureuse et possibilité, fait rare à l'époque, d'effectuer un séjour linguistique en Angleterre. Elle y rencontre celui qui deviendra son mari et le mariage est célébré à Vevey, en 1933. Le couple donna naissance à 3 garçons qui firent leurs études à l'Université de Lausanne où la famille s'établit en 1949.

Dès 1986, après le décès de son cher mari, Hélène Berdoz effectue de nom-



Mme Hélène Berdoz - Centenaire

breux voyages, en groupe, en Inde, au Mexique, en Israël et au Népal. De caractère agréable, gaie et positive, Hélène n'a pas de peine à se faire de nouvelles amitiés.

Seule à son domicile durant plus de vingt ans, elle a finalement dû se résoudre à le quitter et La Paix du Soir l'a accueillie dès août 2007.

M. Daniel Grosclaude, Syndic, pour sa part, se plaît à relever quelques événements liés à l'année 1908: première représentation au Théâtre du Jorat à Mézières; au Mont, arrivée de l'électricité et de l'eau courante; le réseau ne sera en fait achevé que vers la fin de la guerre 1914-1918; la Commune comptait 1099 habitants en 1900 et il n'y avait aucun centenaire dans le canton. Pour Le Mont, Madame Hélène Berdoz est la quatrième centenaire fêtée par les Autorités, après M. Jean Koch (en 1979), Mme Mathilde Blatter (en 1983), Mme Anna Livio (en 2002).

Madame Hélène Berdoz, qui déclare, à propos du personnel de l'Institution que « tout le monde est délicieux, tout le monde est très, très gentil », est bien entourée de sa famille, de ses trois fils, de trois petits-enfants et de huit arrière-petits-enfants.

Nous réitérons nos très sincères félicitations et notre admiration à Madame Hélène Berdoz, lui adressons nos vœux les meilleurs pour une très paisible « vieillesse », et qu'elle conserve sa bonne humeur et son visage radieux, au hasard d'une visite qu'elle apprécie tout particulièrement.

C. Frioud
Anc. Secr. mopl

Elections - Votations

L'Administration communale signale aux électeurs et électrices que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, dans le hall inférieur de la salle du Conseil communal, bâtiment administratif de Crétaïlaison, **le dimanche de 10 h 30 à 11 h 30.**

Pour le vote par correspondance:

1. Vous affranchissez l'enveloppe et la postez de manière à ce qu'elle arrive à l'administration communale le vendredi avant les élections, à 12 h 30 au plus tard.
2. Vous passez n'importe quand, mais avant le dimanche des élections à 11 h 30 au plus tard, la glisser dans la boîte aux lettres de l'administration communale qui se trouve près de l'entrée du poste de Police du bâtiment communal.
3. Vous passez à l'administration communale du lundi au vendredi précédant les élections, de 08 h 00 à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 16 h 30 pour la déposer dans l'urne à votre disposition.

Bon à savoir

Don du sang

Un geste concret d'aide à ceux qui en ont besoin ?

La section des Samaritains de Cheseaux et environs, vous invite au

Don du Sang
au collège du Centre de Cheseaux
de 16h00 à 19h30

Dates des prochaines collectes de don du sang :

- Mardi 10 février 2009
- Mardi 2 juin 2009
- Mardi 13 octobre 2009

Des places sont encore disponibles pour des **cours de sauveteur pour le permis de conduire**, débutant les 24 février ou 20 avril ou 28 mai, pour plus de renseignements, voir le lien sur notre site internet :

www.samaritains-cheseaux.ch

Pour les inscriptions :

www.samaritains.com

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'annonce d'ouverture d'un cabinet dentaire au Grand-Mont 31 pour le compte de :

la Dresse Charlotte OGER
&

le Dr Cyril DERVIN :

Le N° de tél. exact
est le

021 653 33 46

cabinetCDOD@gmail.com

Chats perdus et trouvés

Au cours de ces derniers mois, vous avez peut-être vu apparaître dans notre Commune des affichettes signalant la disparition de chats. Au mois de novembre, pas moins de 5 chats du Mont-sur-Lausanne étaient annoncés disparus au centre SVPA de Sainte-Catherine.

A ce propos, il faut rappeler que selon l'article 720a du Code Civil,

« Celui qui trouve un animal perdu est tenu d'en informer le propriétaire ou, à défaut, l'autorité compétente ».

Cela est valable tant pour les animaux morts que vivants. Dans le Canton de Vaud, l'annonce doit se faire auprès du :

• Bureau des animaux trouvés Centre SVPA

Route de Berne 318
1000 Lausanne 25
Tél. 021 784 80 00
ou 021 784 80 02
e-mail : annonce@svpa.ch.

Dr Pascal Chaubert
Vétérinaire SVS

Bienvenue aux Concerts à l'église du Mont-sur-Lausanne

- **Dimanche 1^{er} mars à 17 heures**
Rachel Kolly d'Alba
Violoniste
Œuvres de Bach et Ysaye
- **Dimanche 29 mars à 17 heures**
Duo de harpes
Eliane Koradi-Zweifel et
Michel Bühler

- **Billets : Fr. 20.-** (Fr. 15.- AVS), enfants gratuit

Bienvenue à la verrée traditionnelle d'après-concert !

Organisation par la Guilde de la musique de chambre, La Paroisse et la Société de Développement.

Michel Moser
Ch. du Chêne 33
021 652 47 48

De nos Sociétés



Ordre de la Poêle

Messieurs, vous aimez faire la bonne cuisine ?

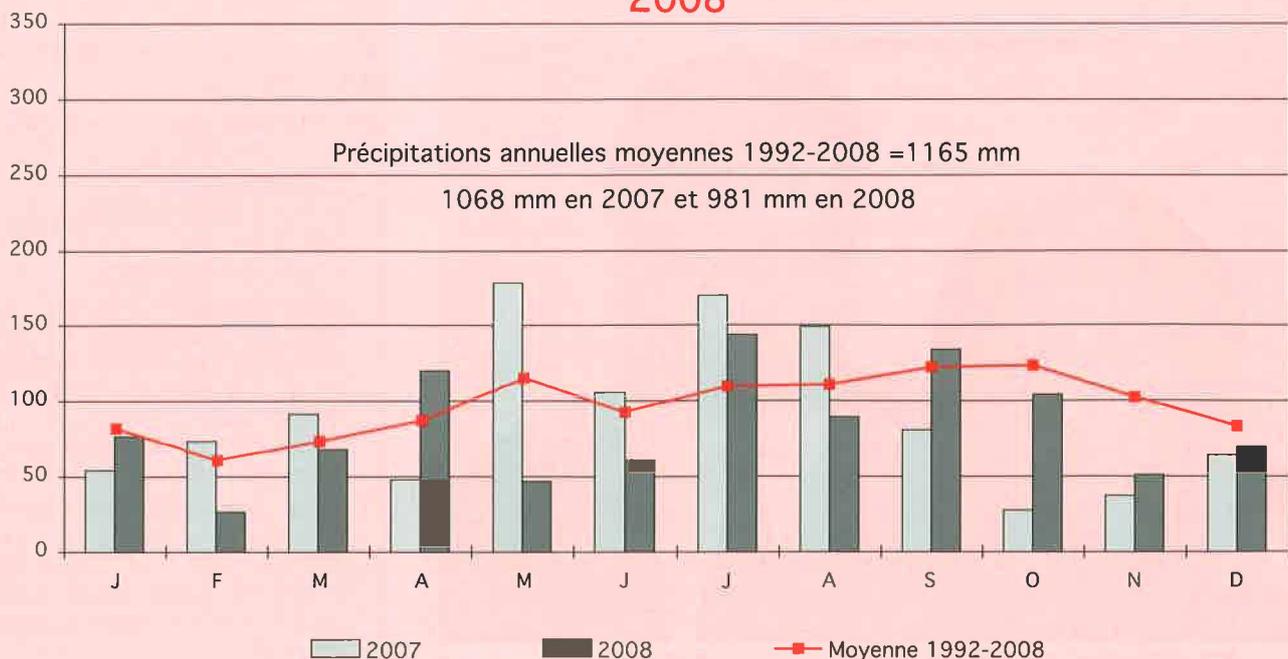
L'« Ordre de la Poêle » est un club d'hommes qui veut dans la convivialité

- **Développer les connaissances** culinaires et le goût de la bonne cuisine.
- **Développer l'amitié** autour de bons plats.

Depuis 40 ans, un jeudi par mois, deux membres de notre club élaborent un menu et concoctent le repas, souvent aidés par les convives qui s'intéressent à l'exécution des recettes du menu présenté.

Pas des vedettes, mais des gourmets intéressés et actifs qui aiment aussi parfois relayer leur compagne aux fourneaux. Du reste, deux fois par an, les dames sont invitées afin de pouvoir apprécier les talents culinaires des membres du club.

Précipitations mensuelles sur un "Coin du Mont" 2008



Le 6 décembre dernier, nous avons vendu des huîtres et offert du vin à la St-Nicolas au Mont-sur-Lausanne.

Nous avons aussi, le 19 décembre, cuisiné un chapon au Monbazillac pour plus de 40 personnes au restaurant Les Roseaux à Lausanne. Les clients de l'établissement, ainsi que nos membres accompagnés de leur épouse ont participé à ce repas.

A ceux qui s'intéressent, prenez contact avec les soussignés, ne serait-ce que pour voir au cours d'une soirée comment cela se passe.

Contact auprès de :

- Gil Schelker, Président, chemin du Milieu 12, 1052 Le Mont, Tél. 021 652 89 93
- Eric Knus, Secrétaire, chemin du Chêne 9, 1052 Le Mont, Tél. 021 652 07 21.

Nos prochaines rencontres sont prévues les 12 février et 12 mars 2009 au Châtaignier au Mont-sur-Lausanne.

Nous vous accueillerons avec plaisir. Vous serez les bienvenus.



Echo des Bois

Départ pour les «4 saisons» qui seront le thème de la 1^{re} partie de nos soirées des 12, 13 et 14 mars prochain.

Notre sympathique nouveau directeur, M. Luca Martin, jeune mais déjà expérimenté musicien-pédagogue, a choisi un programme varié. Le texte de liaison

imaginé par Nadine sera interprété par Jean-Daniel, Françoise, Danielle, Gladys.

En 2^e partie, quelques chanteurs et leurs amis ont décidé de vous distraire avec du théâtre et vous présenteront une pièce en un acte, où il est question de « zigzags...administratifs » !

C'est qui, qui s'en occupe ?

Pour préparer ce spectacle, nos répétitions du jeudi soir (20 h 00-22 h 00 à l'Aula du Mottier) sont suivies avec régularité par nos chanteurs. Mais, comme vous le savez, quelques voix supplémentaires dans chacun des registres donneraient une belle ampleur, je dirais même...un certain ECHO à notre chorale. Vous qui avez sûrement eu du plaisir à chanter à l'école...aux Scouts...à la Jeunesse...en

famille, il n'est pas trop tard pour recommencer.

Alors à bientôt, au plaisir de vous rencontrer, (dans le rôle de...chanteur ou de spectateur).

Commission pub
de l'Echo



Tennis-Club Le Châtaignier

Les années 70 au TC Le Châtaignier

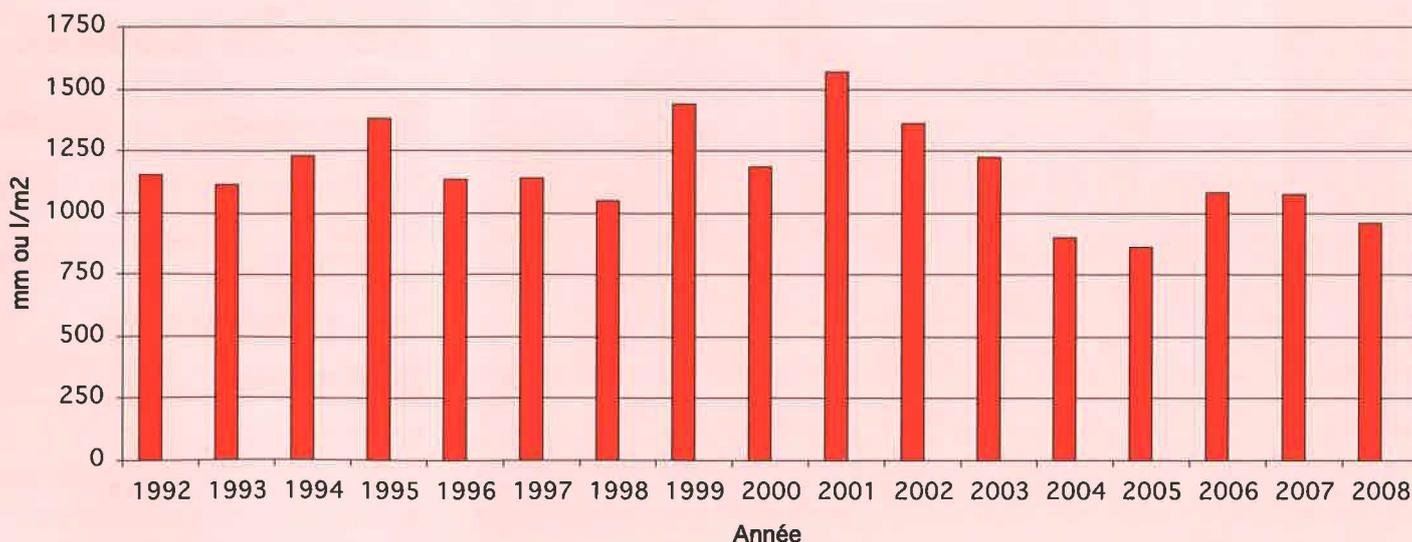
Le **samedi 8 novembre 2008**, le Tennis Club Le Châtaignier a fait un bond en arrière de près de 40 ans en



Les années 70 au TC Le Châtaignier

Photo: Archives de la Société

Précipitations annuelles sur "Un Coin du Mont" de 1992 à 2008



Météo relevée par M. Michel Zanin



Les années 70 au TC Le Châtaignier

Photo: Archives de la Société



Les cadets vaudois au Mont

Photo: Archives de la Société

organisant une soirée sur le thème des années 70.

Malgré une météo qui annonçait les prémices d'un hiver rigoureux, c'est dans une ambiance surchauffée que certains membres du club sont venus en famille pour partager ce moment d'évasion.

Chaque participant a pu ressortir ses larges chemises aux tons vifs et ses pantalons « pattes d'éléphant » précieusement conservés depuis tout ce temps par nostalgie d'une jeunesse insouciante.

Les années sont passées mais la vivacité et surtout une grande envie de faire la fête sont toujours là. Après un délicieux repas servi par l'équipe de notre nouvelle gérante Anna, notre ami Tino a ouvert la piste de danse dans une ambiance disco qui a duré jusque tard dans la nuit.

Merci à l'équipe de Charme emmenée par Barbara qui est venue le samedi

après-midi pour transformer notre clubhouse en discothèque de l'époque !

2 nouvelles soirées seront proposées en 2009 pour tous les membres qui ont toujours envie de s'amuser et qui souhaitent oublier le temps d'une escapade les soucis du moment !

Jean-Marie Coty



Pétanque du Mont

L'année 2009 tout juste commencée, les activités au sein de notre boulodrome ont déjà repris dès le 6 janvier pour nos tournois d'hiver.

Le samedi 17, nous avons accueilli toute la journée, les cadets et juniors Vaudois pour une séance d'entraînement en vue de la sélection pour faire partie du cadre Suisse.

La soirée du vendredi 30 janvier clôturera notre tournoi des potes, par un repas entre les participants de ce concours, qui comme chaque année allie amitié et compétition.

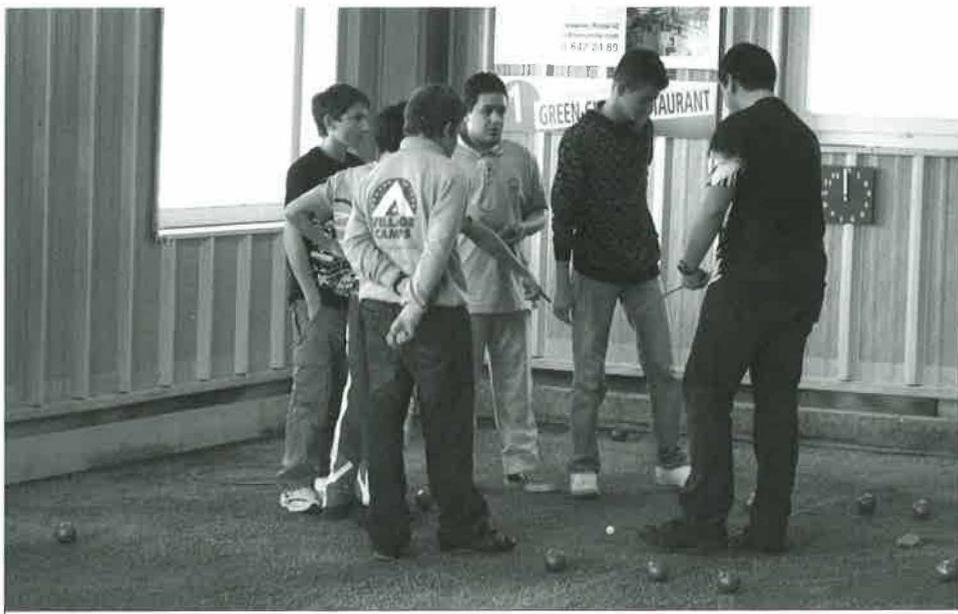
Dans le **courant février** nous pourrions envisager avec sérieux des entraînements de perfectionnement, afin de nous préparer au mieux pour les concours officiels qui débiteront en avril.

Nous invitons, toute personne intéressée par notre sport, à venir nous rejoindre, pour info voici les heures d'ouverture du boulodrome :

- Jeudi de 19h30 à 23h30
- Samedi de 13h30 à 18h00
- Dimanche de 10h00 à 13h00

Nous sommes toujours à la recherche de juniors, pour les intéressés, contactez Thierry Moisan au 079 540 90 88.

Pour le Comité
Th. Moisan et P.-A. Hauswirth



Les juniors vaudois au Mont

Photo: Archives de la Société

Prochains journaux

Parutions	Articles
Fin mars	5 mars
Fin mai	5 mai
Fin juillet	5 juillet
Fin septembre	5 septembre
Fin novembre	5 novembre

Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 651 91 91
Fax 021 651 91 92
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch